

Un travailleur sur dix reste pauvre malgré les autres ressources de son ménage

Insee Analyses Occitanie • n° 116 • Juin 2022



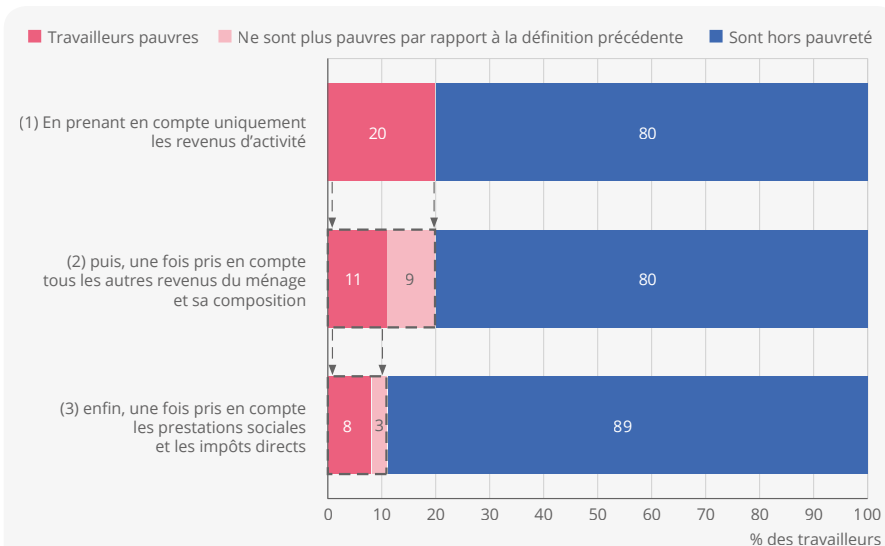
En 2018, en Occitanie, 20 % des travailleurs retirent de leur activité moins de 1 063 euros par mois. Cette forme de pauvreté touche particulièrement les femmes et les plus jeunes, notamment en raison de conditions d'emploi favorisant la précarité (contrats courts, temps partiel). Des parcours professionnels souvent instables, avec des alternances de périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité, expliquent également la faiblesse des rémunérations. Les revenus des autres membres du ménage et le versement de prestations sociales permettent cependant à certains de compenser cette situation d'emploi défavorable. En fin de compte, 8 % des travailleurs de la région sont en situation de pauvreté malgré les compensations au sein de leur ménage et les transferts sociaux.

En 2018, en Occitanie, un travailleur sur cinq est en situation de pauvreté économique ► **figure 1**. Avec le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Occitanie est l'une des quatre régions qui comptent les parts les plus élevées de ces travailleurs pauvres en revenu d'activité. Ce sont ainsi 470 000 travailleurs d'Occitanie qui gagnent moins de 1 063 euros en moyenne par mois grâce à leur travail. Les ressources monétaires qu'ils retirent de leur activité ne leur permettraient pas d'éviter la pauvreté s'ils vivaient seuls et ne disposaient d'aucun autre revenu ou transfert social. Mais une partie de ces actifs en emploi vit au sein de ménages qui disposent d'autres revenus ou bénéficient de prestations sociales et évite ainsi la pauvreté monétaire ► **Sources et définitions, Méthodologie**.

La moitié des travailleurs pauvres en revenu d'activité gagne moins de 500 euros

La moitié des travailleurs en situation de pauvreté économique gagne moins de 500 euros par mois. Une minorité d'entre

► 1. Situation des travailleurs en Occitanie selon les revenus pris en compte



Lecture : (1) en prenant en compte leurs seuls revenus d'activité, 20 % des travailleurs gagnent moins de 1 063 euros par mois (pauvreté économique) ;
 (2) en ajoutant à ces revenus tous les autres revenus du ménage (d'activité, financiers et fonciers) et en corrigeant par la composition du ménage (unités de consommation), 11 % des travailleurs vivent avec moins de 1 063 euros par mois ;
 (3) enfin, en prenant aussi en compte les prestations sociales et les impôts directs, ils sont 8 % à vivre avec moins de 1 063 euros par mois (pauvreté monétaire).
Champ : actifs en emploi au 4^e trimestre 2018, Occitanie
Source : Insee, Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2018

eux (1 sur 6) déclare des revenus nuls ou négatifs. Il s'agit d'aïdants familiaux qui ne perçoivent pas de revenus individuels, de travailleurs en formation (apprentis et étudiants à faibles revenus d'activité non soumis à l'impôt sur le revenu) ou de non salariés qui ont la possibilité de déclarer un déficit. Pour ceux déclarant des revenus positifs (5 sur 6), le revenu d'activité médian s'établit à environ 650 euros par mois.

Les femmes et les jeunes sont les premiers concernés

Les femmes sont plus souvent pauvres en revenu d'activité que les hommes (24 % contre 17 %). C'est également le cas de 52 % des travailleurs de moins de 25 ans. En raison de difficultés rencontrées en fin de carrière, les plus de 55 ans sont aussi plus souvent concernés (24 %) ► **données complémentaires**.

La part de travailleurs pauvres en revenu d'activité varie fortement selon les catégories sociales. Les agriculteurs exploitants sont peu nombreux mais 67 % d'entre eux ont des revenus d'activité inférieurs au seuil de pauvreté. Plus de 40 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et près de 30 % des employés sont également dans ce cas. À l'inverse, seuls 6 % des cadres gagnent moins de 1 063 euros par mois.

Les travailleurs en situation de pauvreté économique sont très présents dans certains services à destination des personnes (blanchisserie, soin et beauté, réparation de biens domestiques...), dans les services administratifs et de soutien aux entreprises mais aussi dans l'agriculture et l'hébergement-restauration (de 30 % à 40 %). Il s'agit pour nombre d'entre eux de secteurs peu valorisés, qui requièrent beaucoup de main-d'œuvre et peuvent connaître des difficultés à recruter. Les travailleurs au service des particuliers-employeurs sont particulièrement concernés (60 %). Dans l'agriculture et l'hébergement-restauration, l'importance des contrats saisonniers et l'irrégularité des revenus peuvent ajouter à la précarité. À l'inverse, seulement un travailleur sur dix est pauvre en revenu d'activité dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, de l'informatique, de la finance, de la recherche et de l'immobilier.

À l'origine des faibles rémunérations, des temps partiels, plus souvent subis...

Des conditions d'emploi précaires, plus fréquentes chez les femmes, les plus jeunes et dans certains secteurs d'activité,

expliquent la faiblesse des revenus. Les travailleurs pauvres en revenu d'activité sont notamment quatre fois plus souvent à temps partiel que les autres (45 % contre 12 %) ► **figure 2**. Surtout, l'exercice d'une activité à temps partiel est plus souvent subi : ces travailleurs déclarent six fois plus souvent que les autres souhaiter travailler plus.

Les travailleurs pauvres en revenu d'activité sont aussi plus souvent en contrats courts. Ainsi, 80 % des apprentis et 40 % des intérimaires ou des salariés en CDD gagnent moins de 1 063 euros en moyenne chaque mois contre seulement 11 % des salariés en CDI.

Les non-salariés sont minoritaires chez les actifs en emploi mais la pauvreté économique s'avère plus fréquente pour eux (40 %) que pour les salariés (17 %). Plus particulièrement, 54 % des micro-entrepreneurs gagnent moins de 1 063 euros en moyenne par mois.

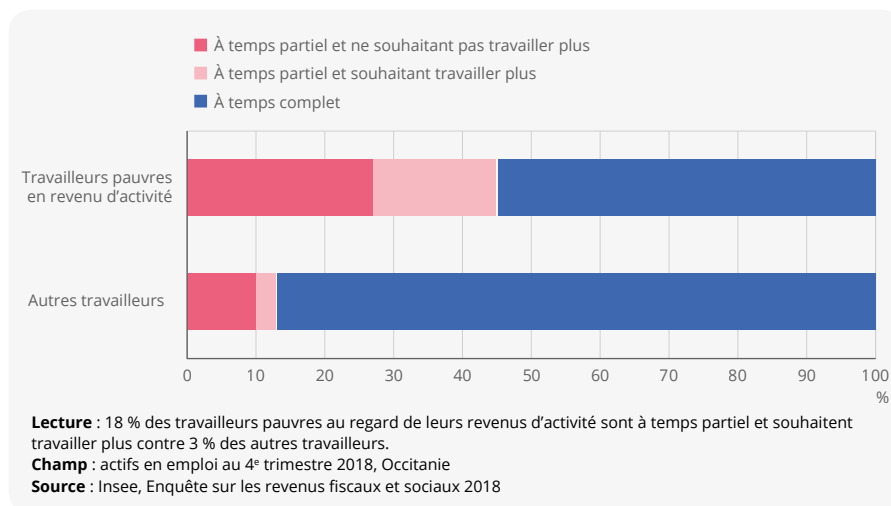
... et des parcours d'activité plus souvent instables

Au-delà de la situation propre à l'emploi occupé en fin d'année 2018, l'instabilité des parcours d'activité au cours des mois précédents explique aussi le faible niveau des revenus. Ainsi, 29 % des travailleurs économiquement pauvres ont connu une alternance de périodes d'emploi, de chômage et/ou d'inactivité au cours des douze derniers mois contre seulement 10 % des autres travailleurs ► **figure 3**.

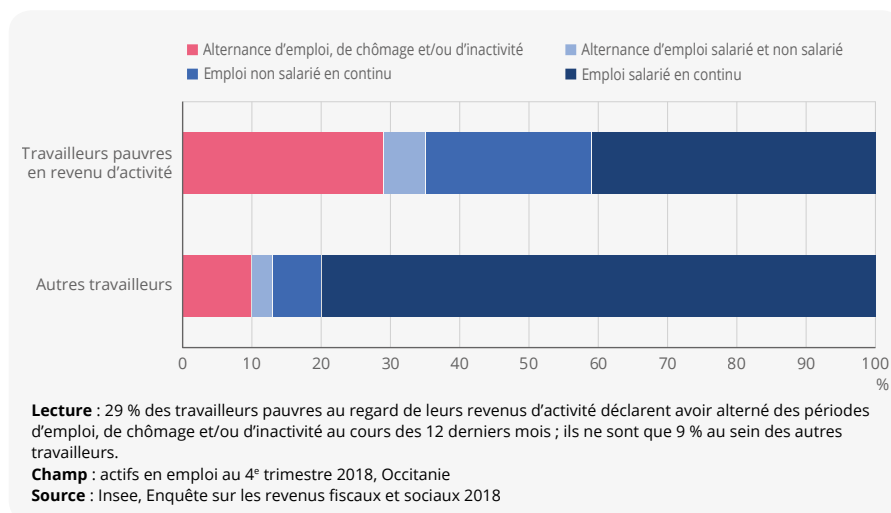
Les compensations au sein du ménage limitent la pauvreté

Un travailleur pauvre en revenu d'activité n'est pas nécessairement pauvre d'un point de vue monétaire. Les revenus d'activité des autres membres du ménage ainsi que les revenus financiers ou fonciers peuvent compenser une situation individuelle d'emploi défavorable. En

► 2. Part des travailleurs à temps partiel selon le niveau des revenus d'activité en Occitanie



► 3. Parcours d'activité déclarés au cours des 12 derniers mois en Occitanie



considérant l'ensemble des revenus du ménage mais également sa composition, ce ne sont plus 20 % des travailleurs qui vivent avec moins de 1 063 euros par mois, mais 11 %.

Ainsi, 9 % des travailleurs ne sont plus considérés comme pauvres lorsque les autres revenus du ménage et sa composition sont pris en compte. Parmi eux, les deux tiers sont des femmes. La majorité de ces « sortants » est à temps partiel, dont un tiers qui déclare ne pas souhaiter travailler plus.

La composition du ménage peut aussi la maintenir

Parmi les 11 % de travailleurs qui restent pauvres après la prise en compte des revenus de l'ensemble du ménage, près des deux tiers sont soit des personnes seules, soit à la tête d'une famille monoparentale, soit les seuls en emploi au sein d'un ménage avec plusieurs adultes.

Une large majorité de ces travailleurs (61 %) exerce à temps complet. La répartition entre hommes et femmes est équilibrée à l'inverse de ceux qui évitent la pauvreté grâce aux compensations intrafamiliales.

Grâce aux prestations sociales, 3 % des travailleurs évitent la pauvreté...

Le versement des prestations sociales peut aussi permettre à un ménage d'éviter la pauvreté. Après prise en compte des compensations intrafamiliales, ce sont ainsi 3 % des travailleurs qui évitent la pauvreté grâce à ces prestations. Ils perçoivent en moyenne chaque mois l'équivalent de 410 euros de prestations sociales pour une personne seule. En particulier, plus de 80 % de ces travailleurs bénéficient, directement ou indirectement via les autres membres du ménage, du versement de la prime d'activité et/ou de minima sociaux, pour un montant moyen équivalant à 330 euros par mois. Les aides au logement sont moins fréquentes et moins élevées puisque 65 % en perçoivent, à hauteur de 140 euros par mois en moyenne. Enfin, l'impact des prestations familiales est moindre : seuls 30 % des travailleurs qui évitent la pauvreté grâce aux prestations sociales en bénéficient (pour 140 euros par mois en moyenne). En effet, ces travailleurs « sortants » de la pauvreté grâce aux prestations sociales sont plus souvent jeunes (moins de 25 ans) et vivent plus souvent en couple sans avoir d'enfant. La moitié d'entre eux ont des revenus d'activité individuels de moins de 760 euros par mois.

... et 8 % restent pauvres

En fin de compte, malgré les compensations intrafamiliales et les transferts sociaux, 8 % des travailleurs, soit 190 000 personnes, gagnent moins de 1 063 euros par mois et vivent dans un ménage pauvre. La plupart d'entre eux (87 %) perçoivent au moins une prestation sociale dans l'année, pour un montant mensuel moyen équivalant à 250 euros.

Parmi les travailleurs qui restent pauvres tout en bénéficiant de prestations sociales, seuls 60 % d'entre eux perçoivent la prime d'activité et/ou des minima sociaux. Quand ils les perçoivent, le montant reçu est faible

(équivalent de 160 euros par mois en moyenne), plus faible que le montant perçu par les travailleurs qui évitent la pauvreté grâce aux prestations. Ce décalage peut en partie résulter d'un non-recours pour certains travailleurs économiquement pauvres ► **Pour en savoir plus.**

Concernant les autres prestations, la moitié des travailleurs pauvres perçoivent des aides au logement (140 euros par mois en moyenne). Les prestations familiales bénéficient à 40 % de ces travailleurs (130 euros par mois en moyenne).

Par rapport aux travailleurs qui évitent la pauvreté, ceux vivant dans des ménages

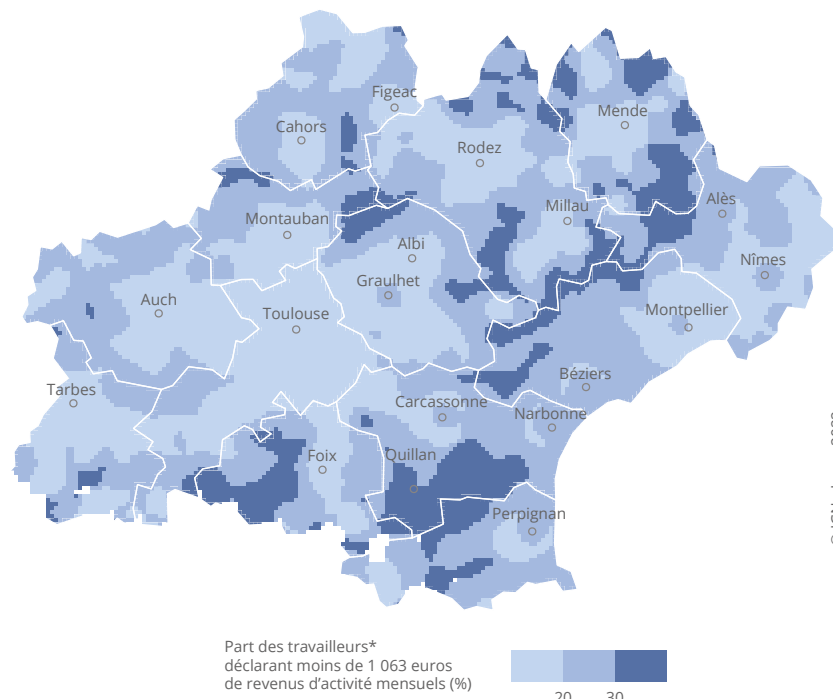
► Plus de pauvreté en revenu d'activité dans les communes les plus rurales et dans les quartiers de la politique de la ville

Au sein des communes rurales à habitat très dispersé ► **Sources et définitions**, un travailleur sur quatre gagne moins de 1 063 euros par mois grâce à son activité. Cette pauvreté économique est particulièrement présente dans la diagonale de l'arrière-pays méditerranéen ► **figure 4**. Ainsi, des Cévennes aux Pyrénées ariégeoises en passant par le sud de l'Aude, plus de 30 % des travailleurs sont pauvres en revenu d'activité.

Dans les autres communes rurales, les travailleurs pauvres en revenu d'activité représentent 19 % des travailleurs, soit autant qu'au sein des grands centres urbains et des petites villes. Dans les centres urbains intermédiaires, ce taux est légèrement plus élevé (20 %). Les travailleurs des ceintures urbaines sont à l'inverse moins souvent en situation de pauvreté économique (15 %).

Dans les communes urbaines, les quartiers de la politique de la ville concentrent une part très élevée de travailleurs pauvres en revenu d'activité (36 %).

► 4. Proportion de travailleurs pauvres en revenu d'activité en Occitanie



* la source et la définition de « travailleurs » retenues pour cette figure diffèrent de celles du reste de l'étude : dans le Fichier démographique sur les logements et les individus, les personnes sont considérées comme actives en emploi dès que leurs ressources annuelles sont principalement constituées d'un revenu d'activité. Le champ tend donc à surestimer le nombre de travailleurs par rapport celui de l'Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux qui s'appuie sur la notion d'actif en emploi au sens du BIT au 4^e trimestre 2018.

Lecture : dans le nord de la Haute-Garonne, moins de 20 % des travailleurs déclarent moins de 1063 euros de revenus mensuels d'activité ; dans le sud de l'Aude, ils sont plus de 30 %.

Champ : individus de 15 à 60 ans dont le revenu principal est connu et est un revenu d'activité, Occitanie.

Source : Insee, Fichier démographique sur les logements et les individus 2018

pauvres sont plus souvent âgés de 40 ans ou plus, vivent plus souvent seuls ou en couple avec des enfants ou en famille monoparentale. Leurs revenus sont très faibles : la moitié d'entre eux ont des revenus d'activité de moins de 350 euros par mois. ●

Magali Flachère, Rémi Lardellier (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique - Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », *Document de travail*, Insee, 2009
- « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats », *Les dossiers de la Drees*, n° 92, février 2022

► Méthodologie

Dans l'analyse du lien entre travail et pauvreté, l'utilisation de l'indicateur de pauvreté en revenu d'activité permet de décomposer l'analyse. D'abord, en évaluant un risque de pauvreté au niveau individuel, puis en examinant s'il débouche ou non en pauvreté effective du ménage. La démarche se fait en 3 étapes, illustrées en figure 1 :

(1) au niveau individuel, identification des travailleurs dont les revenus d'activité au 4^e trimestre 2018 sont inférieurs au seuil de pauvreté : détermination des travailleurs en situation de pauvreté économique ;

(2) prise en compte des autres revenus du ménage et de sa composition : identification des travailleurs en situation de pauvreté économique qui vivent dans un ménage dont la somme des revenus d'activité, financiers ou fonciers, rapportée à la composition du ménage, est inférieure au seuil de pauvreté ;

(3) prise en compte des prestations sociales et des impôts directs : analyse du revenu du ménage tenant compte des versements de prestations sociales et des prélèvements sociaux et fiscaux puis identification des travailleurs de l'étape (2) qui vivent dans un ménage pauvre selon la définition standard de la pauvreté monétaire.

Cette décomposition permet d'identifier des leviers pour l'action publique en amont (sur le marché du travail) et en aval (sur les transferts sociaux). Concernant l'étape (1), l'absence de données fines à l'échelle régionale rend impossible le croisement de critères comme le sexe, l'âge, la catégorie sociale ou le secteur d'activité pour cerner précisément la population des travailleurs en situation de pauvreté économique. Cette étude détaille néanmoins les principaux marqueurs sociaux de cette forme de pauvreté.

► Sources et définitions

L'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2018 (ERFS) associe les données de l'enquête emploi en continu au quatrième trimestre 2018 et les données fiscales et sociales de la même année. Elle fournit une évaluation du revenu disponible des ménages pour l'année considérée, enrichie de nombreuses informations sociodémographiques. Un calage de ces données sur celles du recensement de la population permet de les utiliser à un niveau régional. Les résultats présentés ici doivent cependant être considérés comme des ordres de grandeur.

Le fichier démographique sur les logements et les individus 2018 (Fidéli) est constitué à partir de bases de données administratives fiscales (déclarations de revenus, taxe d'habitation) et de données complémentaires (coordonnées géographiques des parcelles cadastrales des logements). Il permet une analyse des revenus individuels aux échelles géographiques les plus fines mais ne contient pas d'informations sociodémographiques, notamment le statut d'activité.

Selon la définition standard de la **pauvreté monétaire**, un ménage est pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le niveau de vie correspond au revenu disponible, c'est-à-dire à l'ensemble des revenus après prélèvements sociaux, prestations sociales et impôts directs, rapporté à la composition du ménage (via la prise en compte des unités de consommation). Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 063 euros mensuels en 2018 selon la source enquête sur les revenus fiscaux et sociaux. Il est légèrement différent de celui calculé à partir de la source fichier localisé social et fiscal (1 086 euros par UC en 2018).

En fonction de leurs revenus et/ou de leurs conditions de vie, les ménages peuvent percevoir différentes prestations sociales qui relèvent de quatre grandes catégories : les **minima sociaux**, la **prime d'activité**, les **aides au logement** et les **prestations familiales**.

La **grille communale de densité** permet de distinguer sept catégories de communes, des plus concentrées aux moins concentrées : d'une part, les grands centres urbains, les centres intermédiaires, les ceintures urbaines et les petites villes qui constituent l'espace urbain et d'autre part, les bourgs ruraux, les communes rurales à habitat dispersé et très dispersé qui constituent l'espace rural.

